

**Compte-rendu du Conseil des parents du 13<sup>ème</sup> (secteur centre)  
12 mai 2014**

Ordre du jour :

- 1/Organisation
- 2/Santé
- 3/ Alimentation
- 4/ Gestion (personnels/ travaux/ fermetures de crèches)
- 5/ Information/ Communication / Divers

Introduction d'Anne-Christine Lang, Mairie du 13<sup>ème</sup>, Députée de Paris, conseillère de Paris du 13<sup>ème</sup> déléguée à la petite enfance et à l'innovation citoyenne.

Représentants de la mairie et de la DFPE :

- Patricia Bouché, DFPE, Responsable pôle petite enfance (RH et bâtiment) CASPE 5<sup>e</sup>-13<sup>ème</sup>
- Martine Chochon, médecin d'encadrement de la PMI
- Valérie Mesnil, DFPE, coordinatrice des structures secteur centre
- Magali Baron Boisse, Mairie du 13<sup>ème</sup>, chargée de mission petite enfance

Parents élus présents : Présidente du conseil des parents Morgane Saget (pointe d'Ivry), Vice-présidente Diane Legendre (Hutinel), Anne Girel-Zajdenweber (Reculettes), Véronique Fruchard-Grieau (B. Renard) , Rudy Guembe (Hutinel), Manda Karago (Clisson), Axelle Haddad-Alfon (Clisson), Cecile Plaszczynski (Ricaut), Sidonie Chemla (Pascal), Michel Bricler (Ricaut), Dejenne-Generali Anne-Lise (Olympiades I), Cavens Astrid (Olympiades II).

Responsables d'établissements : Myriam Sardi (Clisson), Céline Bardout (Gustave Geoffroy), Françoise Ferrer (Reculettes), Nathalie Cuvelier (Pascal), Houria Hacini (Olympiades I), Laurence Rubio (Pointe d'Ivry), Sandrine Adrian (Olympiades 2), Françoise Lapeyre (Ricaut)

CR élaboré par Anne Girel-Zajdenweber et Françoise Ferrer de la crèche Reculettes.

**1/ Organisation :**

- **Tous les parents (élus ou non) peuvent-ils assister aux conseils de parents?**
- **Le rôle des parents élus suppléants et titulaires peut-il être précisé, ainsi que les différences s'il y en a ?**

Seuls les parents élus participent aux conseils, raison pour laquelle ils sont élus pour représenter l'ensemble des parents de leur établissement (6 parents élus : 3 titulaires, 3 suppléants).

Les parents suppléants peuvent assister aux conseils, néanmoins leur rôle est principalement de suppléer un titulaire lorsque celui-ci quitte la crèche, ou est absent pour un Conseil des parents. Tous les parents élus ensuite participent bien sûr à l'animation de leur établissement et ont pour rôle d'être un relais auprès des parents. Un point sera fait par la mairie pour les crèches dont les parents élus sont « démissionnaires » (cf. mini crèche Javelot, plus qu'un seul parent élu). Les prochaines élections des parents élus pour le Conseil auront lieu en octobre 2014. Le CR du conseil est rédigé par un parent et un responsable d'établissement et est soumis à la relecture de la Présidente et Vice-Présidente avant envoi à la mairie. La mairie remet en séance la liste d'émargement des personnes présentes pour permettre la validation du CR entre parents avant envoi à la mairie par la Présidente.

## 2/ Santé :

**- Rayonnement électromagnétique (antennes relais) : Comment est gérée pour toutes les crèches la problématique des rayonnements électromagnétiques ? Des règles d'éloignement minimal entre crèches et antennes sont-elles mises en œuvre? Des cartes d'implantations d'antennes autour des crèches sont-elles disponibles? Comment les impacts potentiels sur les enfants sont-ils évalués? Une surveillance des enfants après implantation est-elle réalisée?**

La préoccupation sur les antennes relais concernant également les parents d'enfants scolarisés dans les écoles, ou tout parisien, une documentation exhaustive a été élaborée par la mairie (consultable sur site internet de la mairie). La ville de Paris applique un principe de précaution et a élaboré une charte parisienne limitant les émissions des antennes de 5 volts (pour la 3G) à 7 volts (pour la 4G) au lieu de 41-61 volts (norme nationale), pour les établissements de crèches mais également hôpitaux. Possibilité pour tout un chacun de solliciter la mairie pour faire réaliser une expertise de son domicile (<http://www.paris.fr/pratique/sante-environnementale/ondes/demander-une-mesure-de-champ-electromagnetique-a-mon-domicile>). Les limites parisiennes sont inférieures aux limites nationales, elles-mêmes inférieures aux limites européennes. Globalement, dans la mesure où il y a beaucoup d'antennes à Paris, elles sont donc peu puissantes. Les effets constatés actuellement concernent essentiellement des personnes excessivement exposées. Au quotidien, le risque pour les enfants est bien supérieur avec les téléphones portables, téléphones fixes et micro-ondes. La mairie regardera si une carte répertoriant les antennes à Paris existe.

Les crèches et écoles font toutes l'objet d'un contrôle et d'une mesure précise (400 par an). Le résultat est affiché dans les établissements. De nombreuses crèches et écoles ont déjà été testées. Doivent être encore testées pour le secteur centre les crèches Reculettes, Olympiades et Hutinel.

En séance, une question est posée concernant les alertes de forte pollution : les responsables des crèches reçoivent de la DFPE en temps réel des alertes précisant le niveau d'alerte et le type de polluants qui définissent si les enfants doivent être confinés à l'intérieur ou s'ils peuvent sortir, avec indications le cas échéant des attentions particulières à avoir (jeux calmes, ...).

**- Jouets : comment sont choisis les jouets des crèches ? Comment est évaluée leur durée de vie (nocivité de certains matériaux neufs ou anciens ? comment est organisé leur retrait ? comment sont-ils nettoyés ?)**

Sur le choix et l'utilisation des jouets, tout est encadré par un marché public passé par la mairie de Paris ; des auxiliaires de puériculture font partie des commissions de sélection. Il existe également une procédure d'alerte au niveau de la mairie, permettant le retrait d'un jouet signalé. Le nettoyage des jouets s'effectue tous les jours chez les bébés et en cas d'épidémie, avec un produit désinfectant adapté à l'usage alimentaire qui est ensuite rincé - une fois par semaine chez les grands. Tous les jouets et biberons achetés sont sans bisphénol. Demande par des parents de mettre à disposition dans les « salles de bains » ou vestiaire une solution désinfectante. Il ne faut pas oublier les autres mesures préventives et d'hygiène que sont les sur-chaussures pour les parents en section bébé.

**- Griffures/morsures : y-a-t-il des règles ou pratiques associées à ce type d'incident pour les crèches? Le règlement intérieur pourrait-il prendre en compte des recommandations, par exemple pour la coupe systématique des ongles?**

Les morsures et griffures sont inhérentes à la vie en collectivité. Mais il peut arriver que certains enfants soient régulièrement ou particulièrement mordus, ou soient mordeurs : dans ce cas, les deux enfants sont pris en charge par les auxiliaires de puéricultrice pour, sur le moment, expliquer le geste aux enfants. Les pulsions surviennent surtout chez les moyens (marche, parole, ...) ou lors de la naissance d'un autre enfant. Les parents ont toujours la possibilité de rencontrer la/le psychologue

de la crèche. Souvent le problème se règle de lui-même. 100% de personnels sont diplômés, et donc très formés dans les crèches. Le suivi est très personnalisé et individualisé pour pouvoir régler au mieux la situation, et détecter si besoin les situations difficiles.

### **3/ Alimentation :**

**- Menus : qui décide des menus? Comment sont-ils élaborés et que contiennent-ils? Peuvent-ils être affichés de façon systématique dans les crèches?**

**- Repas : qui les prépare (filière/prestataires ou internes) ? Quelle politique est mise en place sur les approvisionnements (bio, etc.) ?**

Une commission se réunit au niveau de la DFPE, sous l'égide d'une diététicienne, et avec des auxiliaires de puériculture, qui élabore l'ensemble des menus pour les crèches du 13<sup>ème</sup>. Tous les enfants du 13<sup>ème</sup> mangent donc la même chose. La société Sodexo fournit, deux fois par semaine, les aliments, frais ou surgelés. Chaque crèche réalise ensuite le repas sur place, sur la base des effectifs du jour. Chaque cuisinière apporte ainsi sa touche personnelle, ses épices... Pour les goûters, chaque crèche est libre dans le respect des règles diététiques et des besoins des enfants. Un « club cuisine » des cuisinières des crèches du 13<sup>ème</sup> a fonctionné très longtemps, lors duquel les cuisinières échangeaient leurs recettes et en testaient de nouvelles, adaptées au goût des enfants. Soucieuse à la fois de valoriser le travail des professionnelles de la petite enfance et de faciliter la vie des familles, la Mairie du 13<sup>e</sup> a édité un livret des recettes issues de ces réunions : cela permet aux parents de trouver des idées de repas faciles et parfaitement équilibrés puisque toutes les normes en vigueur pour l'alimentation des 0-3 ans sont respectées. Ce livret de recettes peut d'ores et déjà être consulté sur le site internet de la mairie du 13<sup>ème</sup> et sera disponible sous peu dans les établissements. Les menus sont affichés dans les crèches. La Mairie du 13<sup>ème</sup> va regarder si les menus peuvent être proposés sur le site de la mairie (ou édités sur le modèle des écoles). 37% de la nourriture servie dans les menus est bio.

### **4/ Gestion (personnels/travaux crèches) :**

**- Absences d'éducatrices : comment sont gérées les absences de dernière minute (grève/incidents transports, maladies), et afin de s'assurer que les personnels présents ne sont pas débordés par le nombre d'enfants le jour même ?**

Sur les absences de dernière minute: un volant de remplaçantes a vocation à suppléer les absences des auxiliaires de puériculture et des éducatrices de jeunes enfants, sur le 13<sup>ème</sup>, et si besoin, il existe une solidarité entre crèches lorsque le volant de remplaçants est insuffisant pendant la période hivernale ou les épidémies.

En effet, le taux d'absentéisme des personnels de crèches est très élevé (par rapport à l'ensemble des autres fonctionnaires de la mairie) ; les auxiliaires de puériculture sont souvent des femmes elles même mères de famille et pouvant habiter loin, et donc sujettes à absence (si leur enfant est malade ou s'il y a des incidents de transport). La Mairie de Paris déploie des mesures afin de faciliter la vie quotidienne des professionnelles (1/6ème des logements sociaux leur sont réservés).

C'est un vrai enjeu RH pour les crèches, par ailleurs très bien dotées en personnels.

Le ratio d'enfants par encadrant est de 6,5 par adulte (1 pour 5 pour les enfants ne marchant pas, et 1 pour 8 pour les autres). Il peut arriver (rarement) que l'accueil des enfants doive être suspendu si le personnel est insuffisant pour encadrer les enfants correctement. Le plus souvent, il est demandé aux parents de réduire à titre exceptionnel l'amplitude horaire sur la journée de l'enfant afin d'en accueillir le plus grand nombre.

**- Espace verts : Est-il possible d'installer plus d'espaces verts dans les cours de crèches, et des jeux plantés?**

Toutes les nouvelles crèches sont construites avec 400m<sup>2</sup> d'espace extérieur (pour une crèche de 66 berceaux) ; pour les existantes il est difficile de faire autrement qu'avec la surface disponible.

Grenelle de l'environnement : question posée en séance sur la ventilation des pièces, en effet selon leur usage les pièces ne sont pas ventilées de la même façon (activité motrice, sieste, ...). Les VMC sont donc adaptables et disposent de capteurs à cette fin. Des mesures de qualité de l'air sont effectuées deux fois par an.

**- Capteurs : Est-il possible d'installer des capteurs de détection de présence/mouvement dans les locaux poussettes et escaliers pour que la lumière ne soit pas allumée en continu pour rien, ou pour éviter de chercher les interrupteurs dans le noir ?**

Changer les équipements a un coût (capteurs lumière), mais peut être envisagé (de même pour l'installation d'un minuteur). Concernant les vols de poussettes, il est rappelé aux parents qu'il faut absolument protéger leurs poussettes, trottinettes avec des antivols.

**- Journées pédagogiques : nouvelle annulation tardive de la journée pédagogique du 06/12/13 pour la crèche PASCAL, malgré la décision de ne plus le faire en dernier conseil de parents : les parents s'étaient à nouveau organisés depuis longtemps pour cette journée, et ont parfois dû payer une journée pour rien pour garder ou faire garder leur enfant. Des critères précis pour l'annulation de ces journées peuvent-ils être établis?**

Lors du 1<sup>er</sup> conseil de parent avait été mis en évidence par les parents élus qu'une annulation au dernier moment d'une journée pédagogique, pour laquelle les parents s'étaient arrangés depuis longtemps pour assurer la garde des enfants, pouvait les mettre en difficulté en perturbant l'organisation prévue (car impliquera que la journée annulée soit reportée et donc que les parents aient à s'organiser cette fois au dernier moment). Suite à un vote des parents élus, il a été décidé de ne pas annuler les JP pour préserver l'organisation prévue par les parents de longue date, et cela même en cas de jours de grève dans la même semaine.

**- Regroupement :**

Les crèches de regroupements seront connues début juin. Un droit de retrait pour annuler sa réservation sera possible jusqu'au 19/06. Les jours/semaines annulés ne seront ainsi pas facturés.

**- Facil' Familles :**

Afin d'effectuer les déclarations de revenus, il est possible de demander une attestation des frais de crèche auprès des responsables d'établissements (pour la période décembre 2012/novembre 2013 pour les impôts 2014). Le mois de décembre 2013 sera pris en compte pour les revenus 2014 en 2015. Un relèvement de situation (mensuel) est disponible en ligne sur le site de Facil' Familles. Attention à bien conserver vos factures mensuelles de crèche qui peuvent vous être demandées en cas de contrôle fiscal.

Les erreurs de tarification subsistant dans Facil' Familles sont par ailleurs à faire remonter à la mairie.

**5/ Informations - divers :**

- Echanges d'informations avec les parents : les tableaux mis en place à l'entrée des crèches pour échanger, sont très petits (A4), la récupération de mails dans les crèches pour diffusion aux parents n'est pas toujours aisée. Des initiatives ont néanmoins été mises en place par plusieurs crèches

(création de blog de crèche, lettre aux parents, cahiers à destinations des parents, diffusion d'adresses mails des parents élus, et de coupons pour boîte à idées/ questions). Retours très positifs sur les cafés parents et les galettes pour plusieurs crèches, ce qui permet d'échanger sur les besoins propres à chaque crèche. Retours positifs de la crèche OLYMPIADES sur des séances d'éveil musical mises en place pour les enfants des trois sections (bébés, moyens et grands) avec la maman d'un enfant de la section des moyens.

- Crèche Pascal: la porte du local poussette est très lourde et difficile à ouvrir/fermer. La mairie va regarder pour expertiser la possibilité d'effectuer des travaux.

Fin de la séance. Les prochaines élections des parents élus auront lieu en octobre.